ROUBAIX

Notre deuxième Concours

LA DISTRIBUTION DES PRIX

Lire l'Avis publié en 5e Page

POUR LES TRAVAILLEURS

LE PROJET DE CARRETTE

Le projet de suppression de l'octroi présenté par Carrette était tout en faveur des « petits ».

Nous en avons déjà donné la preuve hier, en citant les résultats officiels de l'expérience faite à Lyon.

L'information publiée à notre 2me page et qui résumait un rapport du maire de Lyon est venue appuyer et compléter ce que nous disions en chronique locale.

Grâce à la suppression de l'octroi, le prix de la vie a diminué à Lyon et les travailleurs peuvent s'y procurer à meilleur marché une nourriture meilleure et plus abondante.

Non seulement la suppression de l'octroi a sensiblement amélioré la situation des contribuables lyonnais, mais elle a porté de 21.600.000 à 24 millions de kilos la consommation de viande, et la qualité des produits s'est améliorée. Actuellement, le Lyonnais boit par an 51 litres de vin et mange 5 kil 643 de viande de plus qu'avant la suppression des octrois.

A Roubaix, Motte, Rodin et Cie ne veulent pas permettre aux ouvriers de se nourrir sainement.

A Motte, Rodin et Cie, les bons morceaux ! Aux travailleurs, la vie de misère !...

—o—

A BAS LOUBET !

Le maire provisoire de Roubaix, député de Wattrelos, M. Eugène Motte, adresse aux commerçants roubaisiens un manifeste enflammé au nom d'une association quelconque d'industriels français.

Les commerçants roubaisiens sont prévenus que c'est dans un banquet de cette association qu'a été poussé le cri de : A bas Loubet ! A bas Panama !

Et M. Motte se dit républicain.

—o—

JUGES PAR LE BEAU-FRERE DE SAYET

Sait-on l'opinion de M. Brackers d'Hugo, beau-frère de M. Sayet et candidat de la « Croix » à Lille, sur les républicains à la Motte :

« Si tous les pseudo-républicains dont l'étiquette menteuse cache des oréanistes, des bonapartistes et autres boulangistes, si tous ces braconniers du suffrage universel arrivaient au pouvoir, la stabilité de nos institutions serait irrémédiablement compromise. »

Sévère mais juste.

—o—

AUX TRIEURS! AUX OUVRIERS DU TEXTILE!! AUX RESERVISTES!!!

M. Motte a remplacé les trieurs par des femmes ;
créé des usines en Russie et le chômage à Roubaix ;
voté contre la suppression des 28 jours ;
refusé les fourneaux économiques grévistes.

N'est-ce pas qu'il est vraiment le Père des ouvriers ?

—o—

LE PATRIOTISME ET HENRI CARRETTE

Sans être aussi patriote que M. Motte qui ruine notre ville en transportant notre industrie en Russie, ni à la façon du Bulteau qui bénissait les armées prussiennes envahissant la France, — du haut de l'église St-Martin, — non plus qu'à la façon de Chatteleyn qui n'a jamais été soldat, ni des « ouvriers d'art », fils de patrons, qui tirent au... grenadier, HENRI CARRETTE EST UN PATRIOTE !!

IL A FAIT LA GUERRE de 1870-71, avec SES TROIS FRERES. Il a pris part, avec les mobilisés, au combat de Bapaume.

IL REFUSA LE CONGE que lui délivrait le commandant Defresne, apprenant qu'il venait d'être père.

SON FRERE, EDOUARD CARRETTE, qui servait dans la marine, était chez lui, à Roubaix, en convalescence et fut rappelé sous les drapeaux au moment de la déclaration de guerre.

Un autre frère, JOSEPH CARRETTE, avait 19 ans à cette époque et s'engagea dans l'artillerie.

Un autre frère encore, EMILE CARRETTE, soldat au 93e de ligne, fut fait prisonnier à Metz, lors de la capitulation et subit huit mois de captivité en Allemagne.

Messieurs de l'Union Sociale et Patriotique, pouvez-vous en dire autant ?

Vos parents à cette époque, tripatouillaient les urnes électorales, vidaient les cuvettes à la Préfecture, ou filaient en Belgique avec les chevaux, armes et bagages.

CARRETTE RISQUAIT SA PEAU à la guerre !

Vos ancêtres, eux, risquaient... la peau !

—o—

OUVRONS L'ŒIL

Méfions-nous des MANŒUVRES DE DERNIERE HEURE, manœuvres aussi puériles que répugnantes mais qui peuvent quelquefois émouvoir des électeurs indécis.

Veillons autour des urnes, et ouvrons l'œil.

—o—

PAS DE RATURES

Dans l'intérêt sacré de la cause que nous défendons, votons sans rature, ne biffons aucun nom.

La seule liste qui a des chances sérieuses, est celle DU CITOYEN HENRI CARRETTE, ELU AU PREMIER TOUR DE SCRUTIN dans tout Roubaix, de l'aveu même des adversaires.

—o—

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni avant-hier à midi, pour la signature du dernier procès-verbal de séance ; il n'y a eu aucun incident.

—o—

LES GREVES A ROUBAIX

Nous recevons avec prière d'insérer la lettre suivante :

« Contrairement à ce que M. A. Couteau, fabricant de peignes, Grande-Rue, à Roubaix, a annoncé dans ses journaux du 30 avril, disant que la grève chez lui devait être considérée comme terminée, l'Union Chambre Syndicale des Ouvriers Peigneurs, affirme que ladite maison est en grève et que les ouvriers sont disposés à continuer la lutte jusqu'à complète satisfaction.

« Elle fait appel à la solidarité des ouvriers et surtout des ouvrières peigneronnes.

P. et par ordre :
LE COMITÉ DE LA GREVE.

—o—

Pour les grévistes

Notre ami et collaborateur G. Lesur qui collabora pendant la période des grèves à la *Petite République*, avait adressé dans ce journal un appel en faveur des grévistes.

Il a reçu du Syndicat de l'Assainissement de la Seine, deux sommes de 20 fr. et de 44 fr. 40, pour les grévistes de Roubaix, qui ont été versées à M. Henri Lefebvre, secrétaire du Syndicat Textile.

—o—

Homonymie

M. Achille Delcroix, ex-employé, masseur et directeur de l'Institut de mécanothérapie du corps médical, 41, rue Neuve, prévient les électeurs qui pourraient se laisser abuser par une confusion de noms, qu'il n'a rien de commun avec M. Achille Delcroix, employé, porté comme candidat sur les listes de l'Union Républicaine Démocratique.

Prévoyants de l'Avenir

La commission spéciale a, dans sa dernière séance, arrêté le programme suivant pour la fête du 12 juin :

Réception à 11 heures et demie des conférenciers parisiens : MM. Chatelus, Morpain, Pagnot. — Manifestation mutualiste. — Tombola gratuite. — Banquet par souscription. Cotisation : 3 fr. par personne.

Concert-Conférence à l'Hippodrome.

Théâtres et Concerts

CIRQUE-THEATRE-HIPPODROME. — Dimanche, 2 grandes représentations à 3 heures et à 8 heures et demie, avec le concours de toutes les attractions, Tilly Bébé et ses 15 lions, les 10 Julians, etc., etc.

Lundi, première représentation de « *Le Barbier Roubaisien* », grande pantomime comique en 5 tableaux avec le concours des Lauri du Royal Aquarium, de Cluss Kamill, une funambule de 1er ordre, des Quarteys, joyeux excentriques, etc.

Réclamer à la **LIQUIDATION** du PALAIS DES NOUVEAUTES, 32-34, Grande-Rue, Roubaix, les **DEUX OCCASIONS** vraiment extraordinaires qui sont en vente actuellement :

1° Le **Paletot**, taffetas tout soie, belle qualité, plissé accordéon col brodérie perforée, valeur réelle 39 fr. Vendu **19.90**

2° Les **Jupes** plissées accordéon, valeur 39 fr. Vendues **19.90**

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 30 avril 1904

Naissances. — Agnès Crombé, rue St-Joseph, 9. — Lucien Vial, rue de l'Ouest, 53. — Suzanne Javid, rue de l'Ommelet, cour Dujardin, 9. — Laure Allart, rue du Caire, cour Lhernoult, 16. — Raymonde Seine, rue Newton, 22.

Décès. — Pharaïde De Smet, 55 ans, ménagère, rue de la Conférence, cour Deboosere 4. — Jean Vandendorpe, 75 ans, charpentier, rue Philippeville, 13. — Anne Joveneau, 71 ans, sans profession, rue de Barbieux. — Jules Turpin, 71 ans, sans profession, rue d'el'Hospice. — Alphonsine De Vriese, 19 jours, rue de la Guingueite, cour Mulliez, 20. — Charles Duquenne, 44 ans, employé de commerce, rue de l'Alouette, 13. — Degraet Achille, 54 ans, domestique, rue Blanchemaille. — Victor Cauchy, 2 mois, rue des Filatures, cour Cornille, 11.

Pour obtenir du linge blanc comme neige, et pour le conserver longtemps, il faut employer **le Sunlight Savon.**

TOURCOING

DELESALLE S'AMUSE

Les gens qui nous accusent d'être des vendus tiennent à prouver qu'ils ont de l'argent en trop.

Hier, dans l'après-midi, Delesalle l'Intègre s'amusait à placarder sur les murs, voire même sur les réverbères, une liste fantaisiste sur laquelle nos amis et nous-mêmes figurons en bonne place, en compagnie de plusieurs personnages d'honorabilité quelconque.

Le procédé n'a pas été sans nous indigner, on le comprendra. Mais nous nous sommes remis facilement de notre écœurement en constatant l'absence du nom de l'afficheur occasionnel.

Ce voisinage eût été la dernière des compromissions.

—o—

SIMPLE REPONSE

Furieux de ce que nous l'avons dépeint au public sous son véritable jour, Delesalle l'Intègre continue sa campagne de dénigrement et de calomnie.

Il tonne, entre deux genièvres, contre ce journal qu'il appelle spirituellement (!) « l'Egalité de Bousbecque », paraissant oublier qu'il fut assez heureux naguère de toucher à sa caisse ; contre son rédacteur local à qui il reproche d'être Lillois. Voyez snob jusqu'où va l'internationalisme de ce « pur »

La réponse du soussigné sera brève :

Je suis Lillois et je m'en flatte. Mais j'affirme que je regretterais infiniment d'être Tourquennois s'il n'y avait dans cette ville que des Albert Delesalle.

M. A.

—o—

UNE LETTRE DE M. DRON

Nous recevons la lettre suivante :

Tourcoing, le 30 avril 1904.

Monsieur le Rédacteur,

Il paraît qu'il a encore été question des pompes funèbres, à la réunion de vendredi soir.

« M. Demeerseman, d'après le « Journal de Roubaix », reproche à M. Dron de n'être pas monté à la tribune pour soutenir l'amendement Fleury-Ravarin qui limitait le monopole au transport des corps. »

Pour fixer l'opinion, il me suffira de répondre :

1° Que j'avais énergiquement soutenu cette thèse, contre la majorité, dans la Commission dont je faisais partie ;

2° Que mon action personnelle dans le milieu républicain ministériel n'a pas été étrangère à l'adoption de cet amendement.

Cette action personnelle et mon vote m'ont valu des félicitations de la part des syndicats de petits commerçants étrangers à notre ville. Seuls, les cléricaux de Tourcoing veulent continuer à égarer l'opinion : c'est dans l'ordre et je ne m'en étonne pas.

Je compte sur votre obligeance pour insérer cette lettre et vous prie de croire à mes sentiments distingués.

Gustave DRON.

—o—

LES GREVES

Pas de changement à signaler.

Il y a eu 18 rentrées samedi à la filature Joveniaux, et c'est tout.

Bref, voici le bulletin de la grève : établissements en arrêt, 14 ; grévistes, 1200 ; chômeurs, 269.

—o—

SERVANTE INFIDELE

Mme Lepaire-Beaugard, cabaretière, rue du Levant, 1, avait à son service depuis une huitaine, une servante qu'elle avait engagée sans plus s'inquiéter de ses antécédents.

S'étant absentée, hier matin, Mme Lepaire-Beaugard s'aperçut à son retour que la maison était vide : sa servante s'était envolée, emportant avec elle une robe noire en lainage, une petite montre en argent et une somme de 25 francs.

Ces objets se trouvaient dans une chambre du 1er étage.

La voleuse serait une nommée Joséphine-Louise Anssart, 21 ans, native du Pas-de-Calais. La police la recherche.

—o—

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez Honoré frères, un journalier, Octave Vanlenberghe, 30 ans, rue Chaptal, 20, s'est donné une entorse du pied droit ; 10 jours d'incapacité de travail.

— A la filature Lemaire-Réquillart, une bâcleuse, Van Oversberghe, 13 ans, rue des Tailleurs, à Mouscron, a été blessée à la main gauche ; 5 jours d'incapacité de travail.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 30 avril

Naissances. — Ehrhart Georges, rue de Paris, 222. — Delebecq Jeanne, rue du Niot, 22. — Delepaut Alice, rue d'Armentières, 19. — Didry Gaston, rue de la Cloche, 30. — Six Paul, boulevard Gambetta, 10 bis. — Pouparert Charles, rue Colbert. — Doutreluingne Aline, rue Blanche, 8. — Burggraeve Henriette, rue des Villas.

Décès. — Dhellin Marie, 4 mois, rue de Madrid, 2. — Catteau Henri, 40 ans, rue de la Cloche, 62. — Vanbutsel Henri, 45 ans, rue de l'Epine, 70. — Tackoen Eugénie, 39 ans, rue du Dahomey, 40.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

HARMONIE MUNICIPALE. — Les sociétaires sont priés de se rendre demain dimanche 1er mai, chez Mlle Rosalie Williez, à 9 heures très précises, pour le cortège.

LES BENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Seynave-Dubocage, un taraudeur, Roumieux Raymond, 15 ans, demeurant rue Hoche, 3, a été blessé au gros orteil par la chute d'un tuyau ; 12 à 15 jours de repos.

— Chez Georges Lehoucq, un chargeur, Declercq Charles, 24 ans, demeurant à Aveighem (Belgique), a eu la main gauche écrasée ; 15 jours de repos.

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Guerrien Marie, contour Saint-Pierre, 21. — Dumont Elise, rue de Bapaume, 25.

LEERS

LA FRAUDE. — Les préposés de la brigade de Touffiers ont attaqué hier matin, deux individus chargés de marchandises de provenance étrangères ; ils ont parvenu à arrêter l'un d'eux : Vanmolletot Arthur, 27 ans, tisserand, demeurant à Croix. La marchandise qu'il portait consistait en 85 kilos de café vert d'une valeur de 255 francs.

Vanmolletot a été conduit à la gendarmerie de Lannoy et dirigé sur Lille

WATTRELOS

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Gaston Dewaele, Sartel. — Léa Marcq, rue du Becke. — Désiré Dehaye, Crétinier. — Marthe Pohier, Sapin-Vert.

Décès. — Clémence Vandeveide, 8 mois 11 jours. — Clémence Nys, 1 an 2 mois, Industrie. — Marguerite Rock, 21 ans 10 mois, Sartel.

LYS-LEZ-LANNOY

POUR LA REPUBLIQUE. — L'alliance républicaine-socialiste dont nous avons publié hier les noms présente aux électeurs un programme qui ne peut manquer de rallier tous les suffrages des vrais républicains et des vrais démocrates.

Les principales questions, de solidarité sociale, d'hygiène, de protection ouvrière retiendront tout particulièrement l'attention des candidats si la confiance des électeurs les envoie siéger à l'Hôtel de Ville. Toutes les questions locales seront examinées avec un soin tout particulier contrairement à ce qui se passait sous la néfaste coterie réactionnaire qui mettait en avant les intérêts du Pape et de la Congrégation.

MOUVAUX

APPEL AUX SOCIALISTES

Citoyens,

Deux listes sont en présence aux élections municipales, celle de l'« Alliance républicaine socialiste » composée de toute l'administration sortante, celle que sous la direction de M. Vincent vous avez pu voir à la besogne durant ces quatre dernières années, menant à bonne fin l'œuvre de l'hospice, créant les cantines scolaires, œuvre admirable et philanthropique où pendant l'hiver les élèves des écoles trouvent une nourriture saine et abondante.

L'autre liste sera composée de la fine fleur réactionnaire de Mouvaux, dont vous connaissez la valeur ; **aucune hésitation n'est donc possible !**

Tous les travailleurs de Mouvaux voteront pour la liste républicaine socialiste.

Pour le Parti socialiste de Mouvaux :
Carlos MESCHAERT,
Fd LAVAUD, candidats.

HEM

LE BLOC. — La liste d'alliance républicaine et socialiste qui demande le renouvellement de son mandat et qui se propose de continuer l'œuvre sociale déjà accomplie ne peut manquer de sortir victorieuse des urnes. En dépit de tous les Chatteleyn et de tous les soutiens de la réaction, Hem enverra encore à la mairie les candidats de la liste d'alliance démocratique qui ont fait leurs preuves et sur qui la République peut compter.

MARCQ-EN-BARŒUL

DECOUVERTE D'UN NOYE

Nous relations, il y a huit jours, la disparition de Julien Victor, dit Willance, demeurant rue Sainte-Marie, au Pont-de-Marcq. Or, hier matin, vers huit heures, des briquetiers travaillant à la briqueterie Delcourt, aperçurent dans le canal, à environ 200 mètres du Pont-Blanc, le corps d'un homme qu'ils s'empressèrent de ramener sur la berge.

Peu de temps après on reconnut ce cadavre pour être celui du malheureux Julien Victor.

L'inhumation a eu lieu hier, à six heures, au cimetière de Marquette.

LES GREVES

Les ouvriers et ouvrières en grève du tissage Adrien et Cuvelle, à Marcq-en-Barœul, réunis à l'estaminet du « Mouton Gras », le 30 avril 1904, après examen des concessions faites par leur patron, dans l'entrevue qu'il a eue avec les délégués ouvriers, déclarent :

1° Que les concessions accordées pour les articles coutils, jacquards, satins et coutils guillochés leur donnent satisfaction et par conséquent sont résolus à reprendre le travail le mardi 3 mai, pour la catégorie de tisserands sus-nommés ;

2° Concernant la toile, les tisserands déclarent qu'ils se sont mis en grève pour obtenir un tarif uniforme, qui, dans l'avenir, fera force de loi et assurera à leurs enfants une situation meilleure, contre laquelle les patrons ne pourront plus se dérober. Dans ces conditions, ils considèrent les augmentations faites par leur patron insuffisantes, puisqu'elles sont encore inférieures au tarif d'Armentières.

En conséquence, ils sont résolus à continuer à marcher la main dans la main avec les tisserands de Lille et environs pour obtenir l'institution de la commission mixte et l'application du tarif général.

3° Les bobineuses n'ayant pas obtenu satisfaction sont également résolues à lutter jusqu'au bout.

4° Les tisserands de coutils et jacquards s'engagent à cesser le travail aussitôt que les patrons essayeront de faire marcher les métiers de toiles ou les métiers des bobineuses, de même qu'ils prennent l'engagement de verser chacun un franc par semaine pour soutenir les tisserands de toiles qui glorieusement continuent la lutte.

Ils décident de se faire tous inscrire au syndicat et se séparent au cri de : Vive l'union ouvrière, vive le syndicat !

N'achetez que les
MOTEURS à gaz, à gaz pauvre, à pétrole et à alcool
" CHAMPION " " EXACT " ET " PHÉNIX "
CALOIN & MARC, Constructeurs
17, rue Kuhlmann, LILLE
GAZOGÈNES, nouvelle création

LILLE

AGRESSION NOCTURNE

Des agents de service place de la Gare, samedi, vers deux heures du matin, furent accostés par un individu dont la figure et les mains étaient tout ensanglantées et dont les vêtements en désordre étaient maculés de boue et de poussière.

L'inconnu déclara se nommer Martin Urlings, âgé de 35 ans, chaudronnier, sans domicile fixe. Il raconta que des malfaiteurs qu'il avait rencontrés aux environs de la gare, l'avaient entraîné dans les remparts, près de la porte de Roubaix et là lui avaient porté au visage et aux mains plusieurs coups de couteau.

Urlings avait la joue droite fendue, un coup de canif derrière l'oreille et une large blessure à la main gauche.

Au commissariat central, où il fut conduit, M. Cucherat, commissaire de police de permanence reçut sa plainte.

M. le docteur Bleuzé qui l'a soigné n'a pas jugé son état alarmant.

—o—

LES GREVES

Les grévistes de l'industrie textile de Lille se sont réunis, samedi après-midi, à l'Hôtel des Syndicats, et, après avoir entendu divers orateurs, ont voté l'ordre du jour suivant :

« Les grévistes de Lille et environs, réunis au nombre de 1,200 à l'Hôtel des Syndicats, remercient toutes les organisations ouvrières et les prolétaires du concours moral et financier qu'ils leur accordent dans leur noble lutte et qui leur permet de faire bouillir les marmites populaires et de distribuer du pain à leurs femmes et à leurs enfants.

Grâce à ce concours financier, personne ne souffre de la faim et, dans ces conditions, la résistance pourra se prolonger jusqu'au jour de la victoire.

Ils adressent leurs félicitations aux tisserands de chez Adrien et Cuvelle qui ont repoussé les augmentations offertes par leur patron, pour réclamer avec leurs camarades de Lille et environs l'institution de la Commission mixte et l'application d'un tarif uniforme. Ils se séparent au cri de : « Vive la grève ! »

En terminant, M. Creton annonce pour lundi, à quatre heures de l'après-midi, une réunion générale des grévistes, dans la salle des *Fantaisies Bouffes*, et pour huit heures du soir, un grand bal gratuit.

La sortie s'est effectuée dans le plus grand calme.

LUMINOL Savon pour le linge, les laines, les flanelles et le ménage.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 30 avril 1904

Présidence de M. SEE, vice-président.

INCIDENTS ELECTORAUX. — Ainsi que nous l'avions annoncé, le tribunal avait renvoyé à l'audience de samedi, le procès en diffamation intenté par M. Georges Sellier, de Roubaix, à M. Jules Noyelles, représentant de commerce et conseiller municipal sortant de cette même ville. Il s'agit d'une diffamation par voie d'affiches. Me Goetmais — et non Me Babled, comme nous l'avions indiqué par erreur — avait soulevé l'exception d'incompétence de la juridiction correctionnelle, sous prétexte que son client, Jules Noyelles, le prévenu, avait attaqué M. Sellier comme délégué cantonal, c'est-à-dire comme citoyen chargé d'un service public. Le tribunal s'était néanmoins déclaré compétent, après plaidoirie en ce sens de Me Delesalle pour M. Sellier.

Appel ayant été immédiatement interjeté de ce jugement sur cette question préjudicielle, de nouvelles plaidoiries avaient eu lieu, et finalement, vu l'heure tardive, les débats renvoyés à aujourd'hui, sur le point de savoir si cet appel était suspensif.

Samedi, après quelques mots de Me Delesalle, le tribunal a rendu un jugement par lequel il déclare surseoir à statuer jusqu'à ce que se soit prononcée la cour d'appel de Douai.

— Notre gérant a assigné, en cette même audience, M. César Ghesquière, directeur de la cavalerie municipale, qui, au cours d'une récente réunion électorale, nous a injuriés et diffamés. M. César Ghesquière est défendu par Me Eycken, qui sollicite et obtient, d'accord avec notre avocat, Me Rajat, la remise de l'affaire à quinzaine, c'est-à-dire au 13 mai, M. César Chesquière ayant annoncé son intention de.... sortir ses témoins.

MANIFESTATION DANS LA RUE. — François Moreau, 25 ans, journalier, homme de peine à l'usine Kuhlmann, à Loos, a été arrêté à Lille, rue Gambetta, lundi soir, à la sortie des ouvriers textiles qui venaient d'assister à la réunion de la Maison du Peuple. Moreau, très surexcité et qui eût mieux fait de rester tranquille, sa place n'étant pas là, a injurié et violenté l'agent de police Galle, auquel il a notamment fait un croc en jambes et porté un coup de tête.

Six jours de prison avec sursis.

LES ACCIDENTS. — Cyrille Degraeve, camionneur, à Armentières, a heurté violemment, l'autre jour, la voiture de M. le docteur Cocquet, de cette ville ; la voiture a été détériorée et le cocher du docteur légèrement blessé.

50 fr. d'amende à Degraeve, pour blessures par imprudence.

— A La Madeleine, le 22 février, vers 6 h. 1/2 du soir, M. Prévost, marchand de café, se préparait à prendre le tramway en face du *Comte de Lille*, lorsqu'il fut renversé et grièvement blessé par une calandre conduite à toute allure par Théophile Dendievel, domestique à la maison Vannoye et Cie, à Halluin. M. Prévost s'en est tiré avec une grave déchirure du cuir chevelu, l'oeil-plate gauche brisée et de multiples contusions. Il est resté au lit jusqu'à ces derniers jours, et aujourd'hui, il se porte partie civile par l'organe de Me de Lauwereyns.

Le conducteur de la calandre, Théophile Dendievel, a été condamné en 6 jours de prison avec sursis et 50 fr. d'amende, M. Prévost, obtient 1.000 fr., à titre de dommages-intérêts. Les patrons du condamné sont déclarés civilement responsables.

EXERCICE ILLEGAL DE LA MEDECINE. — Ainsi que nous le faisions prévoir hier, c'est un jugement de condamnation qu'a rapporté aujourd'hui le tribunal dans l'affaire Lamy, ce rebouteux accusé d'avoir exercé sans titre la médecine.

Lamy, acquitté du chef d'escroquerie, s'entend infliger 300 francs d'amende et tous les dépens de l'instance pour exercice illégal de la médecine.

AFFAIRES DIVERSES. — Narcisse Bautin, 19 ans, cultivateur, à Ronchin, 16 fr. d'amende avec sursis pour outrages au cantonnier.

— 6 jours avec sursis à Ernest Lurant, 3 ans, ajusteur, à Loos, pour coups à sa femme et rébellion. Auguste Demuynck compris dans la même affaire est acquitté.

— 50 fr. d'amende avec sursis à Victor Dublez, d'Hellemmes, pour bris de clôture.

— Pour violation de domicile, 25 fr. d'amende avec sursis à Ferdinand Lorthiois, de Lille.

— 6 mois par défaut, à Paul Lefebvre, de Lille, pour abus de confiance.

— Pour coups, 8 jours, à Auguste Patyn ; 40 jours à René Dhondt, 52 ans, ouvrier agricole, pour infraction à un arrêté d'expulsion ; 1 mois et 50 fr. d'amende avec sursis à Emile Andries, pour vol et filouterie.

— *La fraude.* — 6 jours et 500 fr. à Paul Delannoy, 34 ans, tisseur, à Neuville-en-Ferrain ; — à Poydore Backaert, 40 ans, journalier, à Roubaix ; — à Ferdinand Six, 39 ans, éboueur, à Roubaix ; — à François Lempire, 16 ans, maçon, à Wattrelos ; ces trois derniers avec sursis pour la prison ; — 3 jours avec sursis à Auguste Hansart, 23 ans, peigneur, à Tourcoing, tous pour contrebande de café, tabac et allumettes.

— Henri Denis, 6 jours avec sursis pour vol.

— 8 jours à Nicolas Ambroise, ouvrier forain, à Armentières, pour coups.

— Marie Didden, de Lille, 8 jours pour abus de confiance.

— Constant Vannynsberghe, de La Madeleine, 3 jours avec sursis pour bris de clôture et rébellion.

— Emile Vandenbroele, de Roubaix, 2 mois, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

CHRONIQUE des SPORTS et des Jeux

LES COQS

A LILLE

Le lundi 2 mai, un grand concours de coqs aura lieu chez Léon Leborgne, rue Gantois, 69.

Société Leborgne et les marchands de lait réunies contre Abattoir de Lille ; 4 de 7 pour 200 fr. paire de plaisir, à 20 fr.

La mise au parc à 6 h. 1/2 très précises.

A LIEVIN

Un concours de coqs de 14 parties de 8-20 aura lieu aujourd'hui 1er mai, chez Martin Léon, cabaretier en face de l'Imprimerie Ouvrière, à 4 h. du soir. Toutes les sociétés sont prévenues d'arriver à l'heure réglementaire :

1re partie, Pichenette : 2e, Saleski David ; 3e Laurent François ; 4e Caron Edgar ; 5e Les Fédérés ; 6e Delplanque (Ve) ; 7e Dujardin ; 8e Quevauvillers ; 9e Thobois (dit Noumou) ; 10e Urbal ; 11e Taffin ; 12e Caillez Anatole ; 13e Tauchet de Loison ; 14e Mouchaux, La Bassée.

COMPAREZ
L'Excellent VIN de **BANYULS - TRILLES**
avec n'importe quel apéritif et principalement avec ceux qui sont l'objet de réclames les plus tapageuses.
Le **BANYULS – TRILLES** est soigneusement préparé avec du **VIEUX VIN** de **BANYULS** et le meilleur **QUINQUINA.**
C'est pour cela qu'il est chaleureusement recommandé par MM. les Médecins aussi bien aux Femmes et aux Enfants qu'aux Hommes.
On le trouve dans tous les Cafés, les bons Estaminets, les principales Epiceries et chez les Entrepositaires.
EXIGER L'ETIQUETTE SUR LA BOUTEILLE

Chronique Financière

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, le 29 avril 1904.

MARCHE A TERME

Les dispositions générales ne sont guère favorables à la coulisse. On redoute la continuation de la baisse des fonds russes à Paris, où l'on craint que le nouvel emprunt 5 p. c. ne provoque un déclassement des anciennes rentes 4 p. c.

L'action Saragosse est l'objet de nombreuses réalisations sur le bruit que le dividende de 1903 ne dépasserait guère 8 pesetas contre 12 pesetas l'an dernier.

L'Extérieure espagnole, la Rente brésilienne, de même que le Turc 4 % Unifié se traitent à des cours en recul.

Fermeté des valeurs françaises de traction ; l'action Nitrates-Railways progresse à 195. Les résultats accusés par le bilan de cette dernière société sont meilleurs que les précédents. Le dividende total a été fixé à 5 p. c. (2 1/ p. c. ayant déjà été payés) tout en reportant à nouveau £ 189.053.

Ajoutons que les recettes brutes de l'année 1903 se sont élevées à £ 496.591 et les recettes nettes à £ 251.239.

COMPTANT

L'allure du marché des valeurs traitées au comptant reste favorable. Les échanges sont toujours importants principalement en valeurs de tramways et en titres sidérurgiques, les charbonnages ont conservé une tenue des plus satisfaisantes de même que les actions de nos banques.

Parmi ces dernières on cote 2925 pour la Part de Réserve de la Société Générale ; des demandes suivies continuent à favoriser la Banque de Bruxelles à 920.

Le Crédit Anversois s'échange à 348.25. Cet établissement de Crédit propose à ses actionnaires d'amortir le portefeuille en procédant à une réduction de fr. 2.400.000 sur le capital.

On achète la Caisse de Reports aux environs de 1.000. L'action Crédit Général de Belgique progresse à 102. L'assemblée de cette société a eu lieu le 26 courant. Le dividende a été fixé à fr. 5 par action contre fr. 4 distribués pour l'exercice précédent. C'est au cours rond de 400 que l'on négocie l'ordinaire Chemin de fer Nord-Milan.

Il paraît que ce chemin de fer a encaissé en mars dernier une recette supérieure de £ 2.076.44 ce qui porte à £ 39.839.92 l'augmentation des trois premiers mois de 1904.

Les inscriptions à la rubrique réservée aux valeurs de tramways sont nombreuses. Le marché des différents titres d'Anvers est très actif à 150 pour l'action de capital à 61 pour la dividende et à 70 pour la 1/10e de part de fondateur.

Les Economiques pour lesquels il est réparti un dividende de fr. 15 se traitent à 450.

L'attention se porte également sur les Bruxellois, Entreprise de Travaux, Electrique d'Espagne, Fédération belge-française, les Secondaires, Soda et les Trust franco-belge.

Les Financière de Transports et d'Entreprises Industrielles valent 469. Cette société ne distribue pas de dividende, les bénéfices réalisés permettent de faire d'importants amortissements.

La capital Mutuelle de Tramways vaut 62.50. C'est aux guichets de cette société que la souscription à 40.000 actions de capital des tramways de Rotterdam aura lieu les 2 et 3 mai.

Le prix modéré d'émission qui est fixé à fr. 115 (fr. 35 payables à la souscription et fr. 80 à la répartition) et la faveur dont jouissent les valeurs de traction sur notre marché font espérer que le placement de ces titres obtiendra un succès complet.

Les valeurs métallurgiques continuent à être largement traitées. La hausse favorise Nicaise et Delcuve à 870 après 855 ; Aumetz-la-Paix à 335 ; Grivegnée à 565 ; Musson à 1065.

Les titres charbonniers ne s'écartent guère des cours pratiqués précédemment. Bonne-Espérance et Batterie fait 1300. Sur l'annonce que le dividende a été fixé au même chiffre que celui de l'an dernier soit fr. 75 par action, les Chevalières à Dour progressent vivement à 1355 ; Ham-sur-Sambre avance à 632 ; les Masses Diarbois restent à 1337.50 ; Patience et Beaujonc gagne 25 points à 1350.

Ormont est inchangé à 485. Le bénéfice de l'exploitation charbonnière s'est élevé à fr. 167.731.52 et celui de la fabrique de Briquettes à fr. 82.197.34 soit un total de fr. 239.928.86 dont fr. 69.928.86 ont été affectés à des amortissements.

Le bénéfice net est donc de fr. 170.000 contre fr. 198.000 l'année précédente et le dividende a été réduit de 30 à fr. 25.

Aux divers, on recherche l'action Eaux d'Utrecht à 782.50 ; la privilégiée St-Pétersbourg à 1880 ; l'ordinaire Electricité et Hydraulique ; la Floridienne ; les Explosifs Favier ; la capital Sucreries en Roumanie.

Gaz et Electricité de Kazan 118.75. Le dividende vient d'être fixé à fr. 3.50 par action ; Papeteries de Gastuche 155. Le dividende est de fr. 6.50 par action contre fr. 6 l'an dernier.

Des demandes se remarquent en obligation Porto-Rico à 105. Les recettes de la 10e semaine d'exploitation portent l'augmentation à 199.483 francs 95 ou 68 pour cent.

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHES DE PARIS

Cours de clôture du 30 avril

AVOINES. — Soutenues. — Courant, 13.90 ; prochain, 13.95 ; mai-juin, 14.15 ; 4 mai, 14.30 ; juillet-août, 15.45 ; 4 dernier, 14.70.

SEIGLES. — Soutenus. — Courant, 15.25 ; prochain, 14.75 ; mai-juin, 15.»» ; juillet-août, 14.75 ; 4 dernier, 14.70.

BLES. — Fermes. — Courant, 22.80 : prochain, 21.15 ; mai-juin, 21.15 ; 4 mai, 21.»» ; juillet-août, 20.75 ; 4 dernier, 20.40.

FARINES. — Soutenues. — Courant, 27.25 ; prochain, 27.70 ; mai-juin, 27.75 ; 4 mai, 27.95 ; juillet-août, 28.05 ; 4 dernier, 27.50.

LIN. — Soutenu. — Courant, 36.75 ; prochain, 37.»» ; 4 mai, 37.50 ; 4 dernier, 39.25.

SUCRES. — Faibles. — Courant, 26.37 ; prochain, 26.50 ; 4 mai, 26.62 ; juillet-août, 26.87 ; 3 octobre, 27.12 ; 4 octobre, 28.12 ; 4 premier, 28.62.

COLZA. — Soutenu. — Courant, 44.»» ; prochain, 44.»» ; 4 mai, 44.75 ; 4 dernier, 46.75.

ALCOOLS. — Soutenus. — Courant, 38.25 ; prochain, 38.75 ; 4 mai, 38.75 ; 4 dernier, 35.»» ; 3 octobre, 34.»» ; stock, 14.225.

—o—

COTE DE LA LAINE A ROUBAIX

Roubaix, 30. — On a coté, ce matin, en Bourse : 5 32 mai ; 5 32 juin ; 5 30 juillet ; 5 30 août ; 5 30 septembre ; 5 30 octobre ; 5 30 novembre ; 5 30 décembre ; 5 27 janvier ; 5 27 février ; 5 27 mars.

Affaires enregistrées en Bourse, à midi : 5.000 kilos sur juin à 5 32 ; 5.000 sur novembre à 5 30 ; 5.000 sur décembre à 5 30. — Total : 15.000 kilos.

—o—

MARCHES DE LA REGION

MARCHE AUX BESTIAUX D'ARRAS

du 30 avril 1904

Marché bien approvisionné, surtout en bêtes grasses. Les laitières d'une façon générale se vendaient bien dans toutes les catégories ; la prête était moins demandée.

Les vaches flamandes, peu représentées, une vingtaine en tout, étaient payées de 525 à 625 fr. Vente active. Quelques belles laitières.

Les boulonnaises et les sain' poloises, un peu trop nombreuses se sont vendues d'une façon satisfaisante entre 475 et 550 fr. La vêlée se demandait mieux que la prête.

Les picardes restent toujours entre 180 et 280 fr. Peu recherchées et à peine représentées.

Le gras valait de 60 à 80 c. le kilo vivant. Environ 150 bêtes de très belle qualité ; malgré leur grand nombre, vente soutenue.

Le maigre se plaçait très facilement en raison des faibles arrivages. Il atteignait de 65 à 85 c. le kilo vivant. A noter qu'il y avait peu de choix.

Les petits veaux de six mois à un an étaient, comme d'ordinaire du reste, très recherchés. Cours sans changement.

Les génisses pleines, peu nombreuses, continuent à être